

Procès-Verbal du CA CCAS

du 04/11/2025

Le mardi quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à 11h00, le Conseil d'Administration du CCAS de COTEAUX-DU-BLANZACAIS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de COTEAUX-DU-BLANZACAIS, sous la présidence de Madame EGRETEAU Jeanine, Présidente.

Présents : Jeanine EGRETEAU, Janine SENSETIER, Eveline VINSONNAUD, Patricia BOUFFARD, Jean-Michel RIVIERE, Thierry BARAN, Liliane TAMIZIER, Dominique VRIGNON, Florette MONTIGAUD et Christelle FOUCAUD.

Pouvoirs :

Excusés : Mmes LAVAUT, MIGNON et BORDEAU

Mme la Présidente ouvre la séance à 11h00

A été désignée secrétaire de séance : Mme SENSETIER

Demandes de scrutin particulier : non

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 03 mars 2025

Désignation d'une Vice-Présidence

Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président et à la Vice-Présidence

CCAS20250201 - Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Rapporteur : Mme EGRETEAU

Madame la Présidente demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 03/03/2025.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
J Egreteau			Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération CCAS20250201 est adoptée à l'unanimité
J Sensetier			
E Vinsonnaud			
JM Rivière			
P Bouffard			
T Baran			
F Montigaud			
C Foucaud			

AR Prefecture

016-200083129-20260226-CCAS20260101-DE

Reçu le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

L Tamizier

D Vrignon

CCAS20250202 - Objet : Désignation d'une Vice-Présidence**Rapporteur : Mme EGRETEAU**

La Présidente informe qu'il convient d'élire une Vice-Présidence

La Présidente propose la candidature de M BARAN Thierry

La Présidente, Mme EGRETEAU Jeanine **nomme** M BARAN Thierry vice-président du CCAS.**Débat et Vote**

Aucune observation est portée.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
J Egreteau J Sensetier E Vinsonnaud JM Rivière P Bouffard T Baran F Montigaud C Foucaud L Tamizier D Vrignon			Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération CCAS20250202 est adoptée à l'unanimité

CCAS20250203 - Objet : Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente et au Vice-Président**Rapporteur : Mme EGRETEAU**

Le code général de l'action sociale et des familles article R123-21 prévoit que la Présidente, outre ses attributions propres d'administrer le CCAS en exécutant les décisions du Conseil d'Administration, peut être chargé par le Conseil d'Administration, en tout ou partie, et par la durée du mandat :

Délègue à la Présidente et en cas d'absence de celle-ci au Vice-Président élu les compétences suivantes :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à [l'article 26](#) du code des marchés publics ;
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

AR Prefecture

016-200083129-20260226-CCAS20260101-DE
 Reçu le 26/02/2026
 Publié le 26/02/2026

- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article [L. 264-2](#).

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
J Egreteau J Sensitive E Vinsonnaud JM Rivière P Bouffard T Baran F Montigaud C Foucaud L Tamizier D Vrignon			Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération CCAS20250203 est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Pour le concours de dessins de l'école maternelle la remise des petits cadeaux et du goûter est prévue la mardi 16 décembre à 15h30 (Jeanine, Patricia et Christelle)

Pour le Noël des enfants :

La date pour la préparation des goûters est le mercredi 03/12 de 14h à 16h

Le spectacle se déroulera le samedi 13/12 à 14h30, pour la préparation de la salle le samedi matin qui peut venir vient.

Pour la distribution des colis qui se déroulera du 15 au 19/12, Céline va vous envoyer le tableau des présences.

La séance est levée à 11h30

Signature de la Présidente de Séance Mme EGRETEAU Jeanine	Signature Secrétaire de Séance Mme SENSSETIER Janine
	



Procès-Verbal approuvé en séance du CA CCAS du 26/02/2026